

Mise en valeur d'un ouvrage exceptionnel *La Description de l'Égypte*

Notre projet :
Mettre en valeur un ouvrage
d'exception

Notre objectif

La réalisation d'un meuble bibliothèque inspiré de celui de Charles Morel, aujourd'hui conservé au Sénat.



▲ Les volumes sont entreposés en Bibliothèque Historique et présentés au public lors des manifestations culturelles (Journées Européennes du Patrimoine, etc.).

Nos besoins
Votre rôle

Nous avons contacté 4 ébénistes, dont 3 de l'école Boulle pour la réalisation d'un meuble bibliothèque pupitre en noyer massif sculpté (dimensions LxHxP : 1,70 m, 1,20 m, 1 m). Il abritera les 14 volumes que le lycée possède.

La dépense prévisionnelle s'élève à 20 000 €...

... Ce qui amène l'association Sauvegarde du Patrimoine du lycée Gabriel Faure à solliciter l'aide financière de partenaires publics et privés, institutionnels ou individuels.



▲ Meuble bibliothèque du Sénat



▲ Frontispice de la Description de l'Égypte

La *Description de l'Égypte* est le résultat remarquable de la collaboration des savants, artistes et techniciens qui suivirent Bonaparte en Égypte. C'est l'ouvrage le plus monumental jamais consacré à un peuple. Plus de 80 artistes ont apporté leur concours. Pour imprimer les 900 planches de l'ouvrage, il a fallu employer plus de 400 graveurs. En tout, vingt-cinq années de travail collectif !

« Le plus riche musée de l'univers »
extrait de *La Description de l'Égypte*

« La bibliothèque du lycée de Tournon a la chance de posséder la première édition de la *Description de l'Égypte*, ouvrage monumental en tous points et reconnu comme l'un des chefs d'œuvre de l'édition française. »

M. Jocteur-Montrozier, Conservateur en chef des imprimés anciens de la Bibliothèque municipale de Lyon



▶ Thèbes, Salle des Harpes

L'Association Sauvegarde du Patrimoine du lycée Gabriel Faure étant reconnue d'intérêt général, les dons ouvrent droit à réduction d'impôt sur le revenu ou sur le bénéfice imposable dans la limite de 66 % pour les contribuables (article 200-1) ou sur le bénéfice imposable dans la limite de 60 % pour les sociétés ou entreprises (article 238 bis). Un reçu fiscal est remis aux donateurs.



Sauvegarde du Patrimoine du lycée Gabriel Faure
1, Place Stéphane Mallarmé - BP 116 - 07301 Tournon Cedex
www.patrimoinelyceegfaure.fr - contact@patrimoinelyceegfaure.fr